

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2018.50 du 19 juillet 2018 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830643S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2018-04 du président de l'Établissement français du sang du 26 mars 2018 nommant Mme Marie-Emilie JEHANNO aux fonctions de directrice générale ressources et performance de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2018-06 du président de l'Établissement français du sang du 26 mars 2018 nommant M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur général adjoint ressources et performance de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jacques BERTOLINO, directeur général adjoint ressources et performance de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 30 juillet au 9 août 2018 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 19 juillet 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS